



Cdd sans date de fin puis- je le casser et conserver mes droits

Par **BELLES**, le **31/05/2008** à **16:37**

BONJOUR, JE SUIS EN CONTRAT CDD SANS DATE DE FIN EN REMPLACEMENT D'UNE SALARIEE EN MALADIE ET CELA DURE DEPUIS FEVRIER 2007!
EN FAIT MAINTENANT JE ME SUIS FAIT UNE RAISON, JE VAIS MÊME DIRE QUE CETTE SITUATION M'A DONNE DES AILES.

J'AI TOUT DE MÊME QUELQUES QUESTIONS:

1- EST CE QUE JE PEUX CASSER UN CDD SANS DATE DE FIN ET PRESERVER MES DROITS (PRIME DE PRECARITE, DROITS ASSEDICS ETC...)?

2- SI JE REFUSE LE CDI QUI SUIVRA LE CDD, SUIS JE NE FAUTE ET DONC JE PERDRAI MES DROITS ASSEDICS ET DE PRECARITE?

REPONDEZ MOI CAR JE SUIS DANS L'IMPASSE MERCI